

NOM-Prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance :

.....

Année scolaire 2011- 2012

EM: .....

EE: .....

## DOSSIER D'INSCRIPTION ENFANT SUPPLÉMENTAIRE



### Les étapes :

- 1 Inscription en mairie (Avril - Mai)
- 2 Admission à l'école (Juin)

### Pour l'inscription en mairie :

Veillez remplir ce dossier et l'apporter aux horaires d'ouverture de la mairie.

## AVEC

- ▶ Votre livret de famille
- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, téléphone....)

### Si votre enfant était scolarisé dans une autre école :

- ▶ Certificat de radiation de l'école précédente

### Si vous êtes divorcés :

- ▶ Photocopie de l'extrait du jugement

Cadre réservé à l'administration, ne rien inscrire. Merci.

**Commission du :**

**Décision :**

## INFORMATIONS À COMPLÉTER

**Responsable Légal 1 :**  Père  Mère  Autre, précisez : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

**Votre enfant :**

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse de résidence principale : .....

Durant l'année scolaire 2010-2011, votre enfant :

- n'était pas scolarisé.
- a fréquenté une crèche/halte-garderie (nom et commune .....)
- était scolarisé (Précisez la classe, l'école et la commune : .....) )

## CHOIX DE L'ÉCOLE

**École souhaitée :****Choix 1 (Prioritaire)**

- École du Bois de la Dame  
 École du Stade  
 École du Mont Valot

- École maternelle du Centre  
 École élémentaire du Boulevard Richet

**Choix 2**

- École du Bois de la Dame  
 École du Stade  
 École du Mont Valot

- École maternelle du Centre  
 École élémentaire du Boulevard Richet

**Motifs pour lesquels vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans cette école :**

.....

.....

.....

**À noter :**

**Signature du responsable légal**

- ▶ Toutes les demandes seront étudiées en commission.  
 ▶ Une fois que la commission se sera réunie, le service Éducation-Jeunesse de la mairie vous contactera pour vous signifier sa décision. **Le certificat d'inscription sera transmis à l'école où vous devrez vous rendre pour l'admission définitive de votre enfant. La demande d'inscription ne pourra être retenue que si le dossier est complet.**